



# Bulletin n° 48

## Commune de LAVERNAY

Horaires d'ouverture du secrétariat :  
le lundi de 10h à 12h,  
le jeudi de 10h à 12h, et de 15h à 18h,  
et le samedi de 10h à 12h.

Téléphone, fax : 03 81 58 15 25  
Courriel : [mairie.lavernay@wanadoo.fr](mailto:mairie.lavernay@wanadoo.fr)  
Site : <http://lavernay.eklablog.com/>

### Modifications dans l'attribution du bois de chauffage à Lavernay

Pour cette année, il vous sera proposé 3 modes d'attribution de bois de chauffage :

- Stères façonnés par une entreprise, disponibles en piles de 3 stères en bordure de chemin, à partir de la fin du 2<sup>o</sup> trimestre 2014 (environ 100 stères façonnés).
- Vente en Mairie de lots dans une éclaircie à réaliser dans la parcelle 6 de la forêt communale. La vente aura lieu en Mairie de Lavernay prochainement par appels d'offre sur soumissions cachetées (règlement et plan disponibles en Mairie).



- Affouage sur pied : bois de chauffage à façonner en forêt, dans la parcelle 12 ; à la stricte condition de respecter les points de règlement suivants : « *Sont admis au partage de l'affouage les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune. Les habitants souhaitant bénéficier de l'affouage font leur inscription volontaire en Mairie. L'attribution des portions est faite par tirage au sort. Conformément à l'article L.243-1 du Code*



*Forestier, les affouagistes ne peuvent revendre tout ou partie de la portion de bois de chauffage qui leur a été délivrée en nature. En tant que bénéficiaire de l'affouage pour la campagne 2013-2014, l'affouagiste s'engage à respecter ce règlement, ne pas revendre tout ou partie du bois, souscrire une assurance*

*« responsabilité civile chef de famille », et se procurer obligatoirement des équipements et protections adaptés à cette activité dangereuse. »*

Les inscriptions sur le rôle d'affouage avant **le 11 décembre 2013 à 18h** en Mairie (environ 100 stères disponibles).

## Autocollants « stop-pub »

Chaque année, près de 40 kg de prospectus en papier sont distribués dans nos boîtes aux lettres, c'est trop ! Dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), des autocollants « Pub non merci ! » sont mis gratuitement à votre disposition en Mairie.



## Marché à Lavernay Marché dominical

Rendez-vous tous les 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois de 10h00 à 12h30 dans la cour de l'école



Le prochain marché aura lieu le **dimanche 1<sup>er</sup> décembre**.

## Repas des Aînés

Comme chaque année, les Séniors sont conviés à leur repas annuel le **samedi 14 décembre** 2103 à partir de midi.



## Les vœux du Maire



Le Maire présentera ses vœux aux habitants le **vendredi 10 janvier 2014** à 18h30, dans la salle au-dessus de la Mairie.

## Devinette

Saurez-vous retrouver quelle fable se cache sous cette transcription en Patois Comtois ?

« Maître corbé d'chu un arbe pertchi  
Tênait dans son boc un fromâidje.  
Mâtre rena poi la sentue âitîri  
I tint è peu pri ce langdje.  
"eh, bonjo mossieu di corbé  
qu'veuzites bin, que veu me senbia bé  
sans menta si veutre râimèdje se râipotche  
âi veutre pieumâidje  
veu zites lo roi dies hâibitants dé cibieux  
è ci mots, le corbé ne se sent pu de piâidgi  
et po montra sâi belle voix  
et ouvre un lardge boc è lâiche tchour son fromâidje  
Lo rena lo prend et dit :  
" âiprena que to fietou vit aux dîpens de s'tu qui l'icoute  
ste leçon vaut bin un fromâidje sans doute"  
Lo corbé, hontouse et to bête  
djura, mâi un peu tâ  
qu'on ne lo prendrâi pu. »



Il s'agit bien-sûr de « *Lo corbé et lo rena* » : « le corbeau et le renard » de Jean de la Fontaine.